

Outil O1.1

Indications : Arguments et activités à l'appui du mandat politique

<i>Arguments et activités qui contribuent à initier le projet « Élaboration d'un concept de politique de l'enfance et de la jeunesse » et à sensibiliser à ce thème, afin qu'il soit inscrit à l'agenda politique</i>	
<i>Argumenter</i>	<i>Remarques et exemples</i>
Montrer qu'il est nécessaire d'agir	Recueillir et présenter des arguments factuels et professionnels (voir aussi les arguments dans le guide) Recourir à une expertise externe (p. ex. des avis professionnels) Décrire des cas et des scénarios issus de la commune et, le cas échéant, décrire « l'état d'esprit » de la population
Consulter les concepts d'autres communes	Si d'autres communes de la région ont déjà des concepts ou des lignes directrices en matière de politique de l'enfance et de la jeunesse, ou mettent en œuvre une politique active de l'enfance et de la jeunesse, il vaut la peine d'y faire également référence. En règle générale, les services spécialisés cantonaux sont les plus susceptibles d'avoir une vue d'ensemble de tels processus dans d'autres communes et peuvent donner des conseils (voir https://www.sodk.ch/fr/conferences-techniques/cpej/).
Mettre en évidence les forces et le potentiel de la commune	Présenter les projets et les développements passés réussis de la commune Le cas échéant, mettre en évidence les ressources sociales et matérielles de la commune sur lesquelles le concept peut s'appuyer et qu'il peut développer (p. ex. bénévolat, grand nombre de familles dans la population résidente, locaux dans la commune, lieux publics et nature, etc.)
Utiliser comme justification les normes juridiques et professionnelles et les stratégies/programmes cantonaux	Se renseigner par exemple sur les lois, recommandations et règlements cantonaux et communaux ainsi que sur les stratégies et programmes en matière de politique de l'enfance et de la jeunesse et les utiliser comme arguments
Activer	Remarques et exemples
Analyser les concepts déjà élaborés et les projets déjà réalisés	Évaluer les expériences et les informations tirées de projets passés et identifier leur utilité pour votre démarche. Les questions suivantes pourraient être utiles : quels concepts ou projets ont déjà existés au cours des dernières années ? Qui a collaboré et à quel titre ? Qu'est-ce qui a permis de bénéficier d'un soutien politique ?
Identifier les personnes clés	Identifier et nommer les décisionnaires, les groupes d'intérêts et les personnes clés qui façonnent l'opinion. Pour savoir qui sont ces personnes, les questions suivantes peuvent être utiles : Quels acteurs et actrices disposent d'un pouvoir de décision ? Qui est-ce que ces acteurs et actrices consultent dans le processus de prise de décision ? Qui connaît les processus et les procédures au sein de la commune ?

Outil O1.1 – Indications : Arguments et activités à l'appui du mandat politique

	<p>Qui s'est penché sur le sujet et a les mêmes intérêts ?</p> <p>Quelles sont les personnes clés qui façonnent l'opinion dans la commune ? (Remarque : les personnes clés sont p. ex. des membres de la commission enfance et jeunesse, des membres responsables du Conseil communal, des représentant-e-s de l'administration, des directions d'écoles, des paroisses, des institutions, des personnes privées, etc.)</p> <p>Effectuer le cas échéant une analyse des parties prenantes (cf. O1.2_Méthode_Analyse des parties prenantes)</p>
Activer les personnes clés	<p>Avoir des entretiens personnels avec les décisionnaires, les groupes d'intérêts et les personnes clés qui façonnent l'opinion et les convaincre (travail de persuasion)</p> <p>Mobiliser et mettre en réseau les groupes d'intérêts au sein de la commune, par exemple par le biais de réunions informelles ou formelles et de séances d'information</p> <p>Initier une action politique (p. ex. postulat, motion) en s'entretenant avec des membres du Conseil communal (ou des commissions), pour intégrer la problématique par exemple dans les objectifs de législature</p>
Sensibiliser le grand public grâce au travail de relations publiques	<p>Utiliser les médias de la commune : journal communal, site internet de la commune, bulletin d'information, etc.</p> <p>Autres outils de relations publiques : journaux et bulletins d'information d'associations, envois postaux, médias sociaux, vitrines et panneaux d'information, lettre d'information de l'école aux parents, événements et festivals, journées thématiques, etc.</p>